Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260706-20260706_02-DE

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONQUET	
DATE DE CONVOCATION : Le 29 juin 2026 **DATE D'AFFICHAGE :** Le 29 juin 2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS :** En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23 **TRANSMIS A LA PREFECTURE LE :** 09 JUIL. 2026 **REÇU EN PREFECTURE LE :** 09 JUIL. 2026	***Le 6 juillet 2026*** *à 19h15 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Luc MILIN, Maire.* *Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf : Lorette BIAN, pvr à Françoise BIDAN, Tony CONSTANTY, pvr à Francis LE BIAN, Emmanuel RINNERT, pvr à Morgane KERARVRAN et Philippe HAMON, pvr à Mélanie LEVEN.* *Thierry STIENNE est désigné en tant que secrétaire de séance.*

20260706.02 Modification de l'autorisation de programme « Relevage de l'Orgue » et décision budgétaire modificative n°1

Elue rapporteure : Françoise BIDAN, première adjointe déléguée aux finances.
Question présentée dans la note de synthèse – compte rendu de la commission finances du 22 juin 2026 transmise aux élus à l'appui de la convocation du Conseil.

La modification d'autorisation de programme proposée concerne l'opération de relevage de l'orgue de l'église Sainte-Croix.
Elle prend en compte le renforcement de la structure du buffet, qui assurera sa pérennité et la sécurité des organistes et du public.
Elle permet également de donner suite à la proposition formulée par le facteur d'orgue durant les travaux : la création d'un jeu factice destiné à améliorer l'équilibre esthétique de l'instrument. Bien que ces tuyaux, parfois appelés chanoines dans le jargon de l'organologie, ne participent pas à la production sonore de l'orgue, ils contribuent à la qualité architecturale et patrimoniale de l'ensemble restauré.
Afin de permettre la réalisation de cette prestation complémentaire, il est proposé d'augmenter de 11 946 € l'autorisation de programme consacrée à la restauration de l'orgue.
Cette évolution nécessite également une décision budgétaire modificative.

La décision budgétaire modificative permet également d'abonder l'opération « matériel » de la section d'investissement en dépenses et en recettes, à hauteur de 23 898 €, en intégrant la subvention attribuée par le Conseil départemental pour financer l'acquisition des fauteuils de mise à l'eau des personnes à mobilité réduite sur les plages de Portez et de Porsliogan (11 952 €) et un versement attendu de la Fondation du Patrimoine, la collecte de mécénat ayant d'ores et déjà permis de réunir cette somme.

La décision permet enfin de faire suite à la délibération du 5 juin 2026 et à l'assujettissement sur option du futur Pôle santé à la TVA pour prendre en compte des opérations liées à la récupération de la TVA sur les dépenses inhérentes au projet engagées au cours des exercices antérieurs (acquisition du bâtiment, frais d'étude et de maîtrise d'œuvre, début des travaux…)

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260706-20260706_02-DE

La décision budgétaire s'écrira ainsi :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R- 1323-00112 : Acquisition matériel mobilier	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 952.00 €
R- 1328-00112a : Restauration de l'orgue	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 946.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**23 898.00 €**
D-2031-00107 : Bâtiments divers	0.00 €	28 405.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 2031-00107 : Bâtiments divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	34 086.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	**0.00 €**	**28 405.00 €**	**0.00 €**	**34 086.00 €**
D-21321-00107 : Bâtiments divers	0.00 €	518 902.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21621-00112a : Restauration de l'orgue	0.00 €	11 946.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-00112 : Acquisition matériel mobilier	0.00 €	11 952.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 21321-00107 : Bâtiments divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	543 392.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**542 800.00 €**	**0.00 €**	**543 392.00 €**
D-2313-00107 : Bâtiments divers	0.00 €	112 676.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 2313-00107 : Bâtiments divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	82 505.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**0.00 €**	**112 676.00 €**	**0.00 €**	**82 505.00 €**
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	683 881.00 €	0.00 €	683 881.00 €
Total Général		**683 881.00 €**		**683 881.00 €**

Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,
Ouï les exposés du Maire et de la première adjointe en charge des finances,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu sa délibération en date du 3 mars 2026 approuvant le budget communal,
Vu sa délibération du 5 juin 2026 sollicitant l'assujettissement à la TVA sur option du Pôle santé,
Vu l'avis unanime des membres de la commission finances et administration générale, formulé à l'occasion d'une réunion ouverte à l'ensemble des élus intéressés, le 22 juin 2026,
Considérant la nécessité d'adapter l'autorisation de programme « relevage de l'orgue » et l'opération budgétaire 112,
Considérant l'opportunité de mettre en œuvre sans attendre les opérations liées à la récupération de la TVA du projet de Pôle santé, y compris sur les exercices antérieurs.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Augmente de 11 946 € l'autorisation de programme consacrée à la restauration de l'orgue.
Adopte la décision budgétaire proposée et rappelée ici :

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260706-20260706_02-DE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R- 1323-00112 : Acquisition matériel mobilier	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 952.00 €
R- 1328-00112a : Restauration de l'orgue	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 946.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**23 898.00 €**
D-2031-00107 : Bâtiments divers	0.00 €	28 405.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 2031-00107 : Bâtiments divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	34 086.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	**0.00 €**	**28 405.00 €**	**0.00 €**	**34 086.00 €**
D-21321-00107 : Bâtiments divers	0.00 €	518 902.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21621-00112a : Restauration de l'orgue	0.00 €	11 946.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-00112 : Acquisition matériel mobilier	0.00 €	11 952.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 21321-00107 : Bâtiments divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	543 392.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**542 800.00 €**	**0.00 €**	**543 392.00 €**
D-2313-00107 : Bâtiments divers	0.00 €	112 676.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 2313-00107 : Bâtiments divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	82 505.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**0.00 €**	**112 676.00 €**	**0.00 €**	**82 505.00 €**
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	683 881.00 €	0.00 €	683 881.00 €
Total Général		**683 881.00 €**		**683 881.00 €**

Le Conquet, le 6 juillet 2026
Le Maire, Jean-Luc MILIN

